



respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	-	-
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Danger



P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPa1 - Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer une strobilurine ou un QoI plus de 2 fois par culture de céréales et par an.
SPE3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour 1 application par an.
SPE3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour 2 applications sur la parcelle.
SPE3 - Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Délai de rentrée
48 heures après traitement.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé
Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau: Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 0°C
Température maximum : 40°C
N°ONU : 3082



Vaqanda[®]
PRIME

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé	Rouilles	1.1 l/ha	2 trait./an	35	1a, 1b, 2a, 6a
Orge	Rhynchosporiose, Rouilles, Helminthosporiose	1.1 l/ha	2 trait./an	35	1a, 1b, 2a, 6a
Avoine	Rouille couronnée	1.1 l/ha	2 trait./an	35	1a, 1b, 2a, 6a
Seigle	Rhynchosporiose, Rouilles	1.1 l/ha	2 trait./an	35	1a, 1b, 2a, 6a
Triticale	Rouilles	1.1 l/ha	2 trait./an	35	1a, 1b, 2a, 6a
Epeautre	Rouilles	1.1 l/ha	2 trait./an	35	1a, 1b, 2a, 6a

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour 1 application par an.

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour 2 applications sur la parcelle.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

6. Divers

6a. . Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer une strobilurine ou un QoI plus de 2 fois par culture de céréales et par an.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Appliquer le produit préférentiellement en début d'attaque, de la montaison à l'épiaison des céréales.

Avoine, triticale, orge, seigle :

Appliquer préférentiellement le produit dès le début de la montaison, si les conditions sont favorables au développement de la maladie ou si les symptômes sont déjà apparus, et renouveler éventuellement l'application dès le stade dernière feuille étalée et jusqu'à la sortie des barbes.

Blé tendre, blé dur, épeautre :

Appliquer préférentiellement le produit entre le stade dernière feuille étalée et fin du gonflement.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification FRAC

11 - Inhibiteurs externes de la quinone (QoI)

Conditions du milieu

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Traiter préférentiellement par forte humidité relative (plus de 70%). Eviter de traiter si la température de l'air est supérieure à 25°C.

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PREPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC PULVERISATEUR A RAMPE:		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMEE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique*	Réutilisables	Réutilisables **
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3						

* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Dans le cas d'une application avec tracteur avec cabine, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** En cas de contact avec la culture traitée



Mentions légales

Vaqanda® Prime ▫ 200 g/l pyraclostrobine ▫ AMM n°2230561 ▫ Détenteur d'homologation : Life Scientific Ltd. ▫ ® Marque déposée LIFE SCIENTIFIC

Sensibilisation cutanée, catégorie 1B ▫ Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 ▫ Danger par aspiration, catégorie 1 ▫ Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 ▫ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ▫ Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3 ▫ Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 ▫ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ▫ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2 ▫ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▫ ▫ ▫ Danger ▫ ▫ ▫ H302 - Nocif en cas d'ingestion. ▫ H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. ▫ H315 - Provoque une irritation cutanée. ▫ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▫ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ▫ H332 - Nocif par inhalation. ▫ H335 - Peut irriter les voies respiratoires. ▫ H361d - Susceptible de nuire au fœtus. ▫ H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. ▫ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▫ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)